

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 36886

Texte de la question

M. Jean-Marc Nesme fait part à M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées de son inquiétude face aux statistiques alarmantes de la dernière enquête de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies qui révèle que les jeunes Français sont parmi les plus gros consommateurs européens de cannabis. D'après cette étude, entre 1999 et 2002, l'usage répété du cannabis (au moins dix fois par an) a triplé chez les garçons comme chez les filles. Cette étude rapporte également que 9,2 % des garçons et 3,3 % des filles déclarent un usage régulier ou quotidien du cannabis. Cet usage régulier traduit chez certains jeunes un profond mal-être et est souvent associé à des problèmes psychiques, scolaires ou familiaux qui mériteraient d'être mieux pris en compte et mieux détectés notamment en milieu scolaire. Aussi lui demande-t-il ce qu'il compte mettre en oeuvre, conjointement avec le ministère de l'éducation nationale, pour essayer de remédier à ce problème de santé publique qui touche gravement les adolescents dans notre pays.

Texte de la réponse

Le dernier rapport de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) souligne effectivement une nette augmentation de la consommation de cannabis au cours des dernières années, particulièrement chez les jeunes. Parallèlement, on observe sur cette période un développement sensible de la consommation de drogues en milieu festif, en particulier d'ecstasy et d'amphétamines. Cette tendance concerne l'ensemble des pays européens. Le Gouvernement a pleinement pris la mesure de ce phénomène et a affiché comme prioritaires la lutte contre la banalisation du cannabis et le développement d'une politique de prévention efficace. Une campagne de communication menée par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) est actuellement en préparation afin de diffuser des repères clairs sur les effets de la consommation du cannabis auprès du grand public, des jeunes et des parents. Par ailleurs, dans le cadre du projet de loi relatif à la politique de santé publique en discussion au Parlement, il est proposé de rendre obligatoire dans les collèges et les lycées la délivrance d'une information sur les conséquences de la consommation de drogue.

Données clés

Auteur: M. Jean-Marc Nesme

Circonscription: Saône-et-Loire (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 36886

Rubrique: Drogue

Ministère interrogé : santé Ministère attributaire : santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 mars 2004, page 2444 **Réponse publiée le :** 27 juillet 2004, page 5872